

prédiction du ministre de l'Agriculture se réalise, ne fût-ce que partiellement. Je dois mettre le ministre en garde contre les déclarations trop optimistes car, à mon avis, lorsque le ministre du Commerce a dit l'an dernier que tout allait pour le mieux, il a encouragé bien des gens à dépenser les fonds qu'ils avaient sans songer aux circonstances critiques dans lesquelles ils se trouveraient l'automne lorsqu'ils manqueraient complètement d'argent. Je ne crois pas que le ministre de l'Agriculture raffermisse notre économie agricole en rendant la tâche plus difficile au contrôleur des transports.

Le *Leader-Post* de Regina avait eu connaissance de cette déclaration; dans un éditorial, le 17 avril, il déclarait:

L'Ouest croira à ces encourageantes prédictions lorsqu'il aura sous les yeux, noir sur blanc, le rapport relatif aux acheminements réels.

Ceux qui sont chargés des transports des céréales ont une double responsabilité. Il leur importe d'abord de faire parvenir les céréales à la tête des lacs et aux autres ports d'exportation et, ensuite, d'aller chercher les céréales dans les Prairies de façon à réaliser la meilleure répartition possible des occasions de ventes.

Pour une fois, je puis partager l'avis d'un éditorialiste du *Leader-Post*, de Regina. Le mieux, c'est encore d'attendre pour voir si les prédictions qu'on a faites vont vraiment se réaliser, surtout si on songe à la situation telle qu'elle se présente actuellement.

Les livraisons de céréales à partir des fermes, jusqu'au 4 avril, sont inférieures de 156.3 millions de boisseaux à la moyenne décennale, les livraisons de céréales en provenance des fermes, qui s'établissent à 255.6 étant par ailleurs inférieures de 50 millions de boisseaux à celles de l'an dernier. On voit par là l'extraordinaire ampleur de la tâche à laquelle nous devons faire face. En effet, à un certain moment, au mois de janvier de cette année, le chiffre des chargements de wagons était de 36,453 inférieur au chiffre enregistré pour la même période de l'an dernier. A cause des très sérieuses difficultés qui se sont posées aux chemins de fer et de l'hiver extrêmement dur que nous venons de traverser, nous constatons qu'en fin mars ils étaient toujours en retard de 18,786 par rapport à la période correspondante de l'an dernier. On se rendra donc compte sans peine que la tâche qui se pose à celui qui est chargé de ces problèmes administratifs est extrêmement lourde.

C'est encore plus grave, monsieur le président, quand on tient compte d'un autre élément. Entre autres attributions, le régisseur des transports doit autant que possible égaliser les contingents dans le cadre du fonctionnement de la Commission canadienne du blé. Cependant, qu'en était-il à la date du 4 avril? On constate qu'en Saskatchewan,

plus de la moitié des 1,107 centres ou localités d'écoulement sont assujétis à un contingentement de 2 boisseaux ou moins. Le 4 avril, 685 centres d'écoulement avaient un contingent de deux boisseaux l'acre ou moins. On constate qu'au Manitoba, sur 387 centres d'écoulement en fonctionnement, 86 avaient un contingent de 5 boisseaux, tirant peut-être parti de l'erreur commise plus tôt, du peu d'éloignement du Manitoba, afin de remplir les élévateurs de tête de ligne pour que les navires qui commencent maintenant à arriver puissent recevoir une cargaison.

En tirant ainsi parti de cette erreur, on a certainement mis de côté le principe de l'égalité, parce que, sur 107 centres d'écoulement en Saskatchewan, 26 seulement avaient un contingent de 5 boisseaux. Le chiffre global applicable à tous les centres d'écoulement de l'Ouest du Canada révèle qu'un peu moins de la moitié de ces centres ont un contingent de 2 boisseaux ou moins. Sur 2,080 centres d'écoulement, 986 ont un contingent de 2 boisseaux.

Une des fonctions reconnues du contrôleur des transports est de voir à la juste répartition des wagons couverts entre les divisions de chemin de fer. On voit d'ici dans quel état se trouve le cultivateur dont le contingent est d'un boisseau et qui constate qu'au point suivant de livraison, ou à quelque autre point d'une autre ligne à moins de 15 ou 20 milles, les cultivateurs bénéficient d'un contingent de cinq boisseaux. On ne peut dire que cet écart tient à la sorte de céréales, parce que les céréales ne varient pas dans un rayon de 15 ou 20 milles.

Ainsi que l'a dit le député de Prince-Albert, nous constatons que le Pacifique-Canadien répugne toujours plus que le National-Canadien à fournir des wagons couverts. Il est des régions où les cultivateurs ont passé trois ou même quatre mois sans recevoir un seul wagon couvert à un point de livraison.

C'est là une fonction du contrôleur des transports puisque les cas particuliers lui sont signalés. Comme en fait foi la page 37 du 5<sup>e</sup> fascicule des délibérations du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation, voici ce qu'il a dit à ce propos:

...je communique avec le chemin de fer, signalant qu'à mon avis il néglige tel ou tel endroit et qu'il devrait y envoyer des wagons. Le chemin de fer y envoie les wagons et l'affaire finit là.

Un des devoirs importants du contrôleur, c'est d'assurer la répartition équitable des wagons couverts aux endroits d'expédition. D'après la preuve que j'ai faite, j'oserais dire qu'il a absolument manqué son coup, car ni la justice, ni l'équité n'ont été observées en ce qui a trait aux points d'expédition, comme on le voit dans la *Wheat Review* du 4 avril.